

Stratégie Nationale de financement de l'Environnement : Le gouvernement donne son quitus

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

968

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mémorandum du Parena sur la Transition Le bélier qui a faim bêle!

Les maliens en ont beaucoup voulu à l'inénarrable Bakary Togola qui, en troubadour voulant coûte que coûte faire rire son maître, a affirmé haut et fort que l'opposition à IBK avait juste besoin de miettes pour se taire et rentrer dans les rangs. ...



Commission nationale des Droits de l'Homme :
Se former pour mieux protéger



Liberté d'expression : Les vérités du président de la Maison de la Presse



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

04 Nov. 2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

1231

Nouveaux cas confirmés

38

Nouveaux guéris

22

Nouveaux décès

01

Au cours des dernières 24 H

63 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
11 cas graves en soins intensifs
272 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

16 233

Guéris

14 707

Décès

570

dont 786 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.23



P.23



/ Une /



Mémorandum du Parena sur la Transition : Le bœuf qui a faim bœuf !

P.5

/ Brèves /



SOMAGEP : 678 millions CFA évaporés !

P.11

Braquage à Sadiola : Deux gardes blessés, dont un, grièvement

P.11

Protection des données à caractère personnel : Les forces de l'ordre et de sécurité à l'école de l'APDP

P.12

Droits de l'homme : Washington suspend les avantages commerciaux accordés au Mali, la Guinée et l'Éthiopie

P.12

Banques : Le SYNABEF suspend sa grève

P.13

ARMEE : L'école militaire d'administration de kayo ouvre ses portes

P.13

Crise du pain : Les boulangers se conforment aux prix conventionnels

P.13

/ Actualité /



7è revue annuelle de l'UEMOA : Le Mali réalise des performances

P.15

Dr Aly Tounkara : « Le discours radical a eu raison de Sophie Pétronin »

P.16

Le syndicat des enseignants chercheurs : Sur le pied de guerre !

P.18

Commission nationale des Droits de l'Homme : Se former pour mieux protéger.

P.19

Liberté d'expression : Les vérités du président de la Maison de la Presse

P.21

L'esclavage : Une pratique abjecte qui perdure

P.23

ONEF : Le rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail validé

P.24

Stratégie Nationale de financement de l'Environnement : Le gouvernement donne son quitus

P.25

/ Politique /



Entre nous : Un pays très fragile !

P.26

L'idée des assises nationales de la refondation à l'ADEMA : Marimantia Diarra à l'opposé de Tiémoko Sangaré

P.27

/ Culture & société /



Contes et légendes : « Aventures et mésaventures » de Brehima Touré

P.28

/ International /



Wagner : les coulisses du poker menteur entre Macron et Poutine

P.29

Venezuela : La CPI ouvre une enquête sur de possibles violations des droits humains

P.30

/ Sport /



Ligue des champions : Haller, Mané et Mahrez, toujours plus haut

P.31

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



DIONA DIONA
PHOENIX
Pour un nouveau souffle de vie



SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

-25%
DE RÉDUCTION
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

CONTACTS:

+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65

Mémorandum du Parena sur la Transition

Le bélier qui a faim bêle !



Les maliens en ont beaucoup voulu à l'inénarrable Bakary Togola qui, en troubadour voulant coûte que coûte faire rire son maître, a affirmé haut et fort que l'opposition à IBK avait juste besoin de miettes pour se taire et rentrer dans les rangs. La généralisation était sans doute fautive et abusive mais le constat, même venant d'un semi-taré, peut s'appliquer à certains politiciens dont Tiébilé Dramé, le président du Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA), est un spécimen presque parfait.

En distanciation politique avec la morale, cherchant toujours des pâturages verts pour mieux brouter, le bélier en chef, qui n'a exercé

aucun métier au Mali en dehors de la politique, bêle toujours très fort quand on l'éloigne des cercles du pouvoir. Il bêle si fort que soit par compassion pour lui soit pour acheter un calme relatif, des miettes lui sont jetées. Alors l'effet « MUTE » ou « SILENCE » d'une télécommande est automatique. Tiébilé Dramé oublie aussitôt tout ce qu'il avait écrit dans ses fumeux mémorandums pour troquer, illico presto, ses guenilles d'opposant - chômeur avec de nouveaux costumes de ministres. Toute honte bue.

Après Maître Mountaga TALL, sa première victime, qu'il n'a pas hésité à trahir pour pouvoir revenir au gouvernement, feu Soumaila Cissé

fût sa dernière victime, à ce jour, poignardé pour un strapontin gouvernemental. A ce jour car le brave Tiébilé s'apprête maintenant à déchirer les pages de son concubinage avec le président IBK jusqu'à la chute de celui-ci en réclamant urbi et orbi « un CNT et d'un gouvernement plus inclusifs ». Et qui veut-il au gouvernement selon vous ? Dramé Tiébilé bien sûr.

Libre à lui d'avoir des ambitions sans aucune commune mesure avec le lilliputien Parena et un couteau toujours caché derrière le dos pour poignarder ses amis et obtenir des faveurs indues. Mais pour autant, il doit un minimum de respect aux maliens et ne pas les considérer

comme des amnésiques ou comme de gros enfants à trimpler.

En effet, quelle autre lecture peut-on avoir du « Mémoire sur la crise institutionnelle et sécuritaire : comment sortir de l'impasse...comment préserver l'Etat » publié hier 4 novembre 2021 sous la signature de Tiébilé Dramé ? Un réquisitoire au vitriol contre la Transition ? Oui pour ceux qui donnent encore le moindre crédit à son auteur. Ceux qui, au contraire, connaissent Tiébilé Dramé savent que c'est plutôt une tentative de résurrection politique.

Que dit-il en substance dans son brûlot ? Que le gouvernement de Transition se retrouve, à quatre mois de l'échéance annoncée, dans l'incapacité d'organiser les élections marquant la fin de la transition et dans l'impossibilité de produire un nouveau calendrier électoral et que le processus de restauration de l'ordre constitutionnel est dans l'impasse tout en oubliant que c'est lui et d'autres adeptes de la politique du ventre qui ont aidé IBK à précipiter le Mali dans le gouffre. Peu lui importe !

Évoquant ce qu'il appelle l'impasse sécuritaire, Dramé cite les villages assiégés, les villageois expulsés de leurs foyers, les champs brûlés, les enlèvements de milliers de têtes de bétail, des ponts et puits dynamités, des policiers exécutés, des exactions en tous genres contre



les civils, les attaques contre les détachements et convois de l'armée, militaires et soldats tués. Le sang coule presque chaque jour au Mali. Comme s'il s'agit là de nouvelles découvertes alors qu'il cite de faits quotidiens quand il était aux affaires au ministère régalien des Affaires étrangères. Pire, ces échecs

et revers ne sont que les conséquences des détournements de deniers publics, de la corruption et de l'impunité érigés en système de gouvernement par le régime que Tiébilé Dramé a accompagné jusqu'à la chute sans le dénoncer.

Il est clair que le même ancien dignitaire et nostalgique du régime IBK nargue les maliens en imputant au gouvernement de transition la sous-administration du territoire, l'éducation qui paie un lourd tribut à la propagation de l'insécurité avec près de 1500 écoles fermées avant la fin de l'année scolaire écoulée dans les régions du nord et du centre, les Maliens ayant abandonné leurs foyers ou encore une situation économique, financière et sociale au seuil du supportable. Il sait mieux que quiconque que la Transition gère leur héritage désastreux mais se comporte en grand clerc - attitude normale - des problèmes qu'il a lui-même créés.

Et tout ça pourquoi ? Nous le répétons : pour glaner à nouveau un portefeuille ministériel avec un nouveau gouvernement.

En cas de démenti, Malikilé titrera en pleine page « Tiébilé Dramé, sur l'honneur, affirme ne pas accepter de portefeuille ministériel ». Hum !

■ MOCTAR SOW



Ammy Baba Cisse



Regardez comment le ministre s'est protégé pour aller à Diema. Les civils ont-ils cette chance ? Avec casque et gilet, c'est qu'on peut aller partout avec nos hommes.



« Les gens pensent que la cherté de la vie, c'est la faute à la transition ? Dans quel pays la vie n'est pas chère ? »

Aboubacar Sidick Fomba

Le SADI avait dit que le but des Assises Nationales serait de dissoudre le CNT. Donc il reste illégal et illégitime?

"Si le gouvernement prend des décisions, cela ne regarde pas Issa Kaou N'Djim. Il doit se ranger derrière l'Etat qui le paye."

Aboubacar Sidick Fomba

"Aucun discours de Kaou N'Djim n'est appréciable. Sa façon d'être ne convient à aucun malien digne."

Aboubacar Sidick Fomba

« La Mauritanie n'est pas dans la CEDEAO, elle continue de vivre. Nous avons l'intention aussi de créer notre propre monnaie. »

Aboubacar Sidick Fomba

Il me disait ceci : « On me libérera le jour où ils voudront. Il a eu raisons.

"Issa Kaou N'Djim n'a pas été arrêté parce qu'il a réagi à l'expulsion du représentant de la CEDEAO. Il a été arrêté pour un acte posé depuis Juillet." Aboubacar Sidick Fomba

« L'ordre viendra de Assimi Goïta , de Malick Diaw, du ministre de la justice pour faire libérer Issa Kaou N'Djim. C'est les armes qui gèrent. » . Me Konaré

Bravo Directeur des Transports Mamadou Thierno Sow pour l'acte de faire passer les moto taxis au permis de conduire.

Financial Afrik



Le chiffre d'affaires de la société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) a connu une hausse de 6,785 milliards de FCFA (10,177 millions d'euros) au terme du troisième trimestre 2021 comparé à la même période de l'année 2020, ont annoncé les dirigeants de cette entreprise basée à Abidjan.

#Côte d'Ivoire #SODECI



FIGARO DU MALI



COMMUNIQUE DU CADRE D'ECHANGE DES PARTIS ET REGROUPEMENTS POLITIQUES POUR UNE TRANSITION REUSSIE

Les partis membres du Cadre d'Echange de Partis Politiques et Regroupements de Partis Politiques pour une Transition Réussie au Mali, réunis en session ordinaire ce jour 03 novembre 2021 et après examen du courrier du Ministère Délégué Chargé des Réformes Politiques et Institutionnelles relatif à la tenue d'un atelier d'échange sur l'avant-projet de la loi électorale prévu du 4 au 5 novembre 2021 au CICB.

Les partis membres du Cadre d'Echange de Partis Politiques et Regroupements de Partis Politiques pour une Transition Réussie au Mali, informent l'opinion nationale et internationale qu'ils ne participeront pas à cet atelier.

Les partis membres du Cadre d'Echange de Partis Politiques et Regroupements de Partis Politiques pour une Transition Réussie au Mali, invitent le gouvernement à transmettre au Conseil National de Transition, le projet de loi électorale consensuel issue l'atelier du 3 au 5 mai 2021 organisé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à laquelle une large majorité des partis politiques et de la société civile ont participé.

Ont signé :

EPM ;

ARP ;

Espérance Nouvelle, Jiguiya Kura ;

ASMA-CFP ;

YELEMA ;
MOREMA ;
ADRP ;
RDS



■ Primature du Mali



L'avant projet de loi électorale en chantier
Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Choguel Kokalla Maïga a lancé, ce jeudi matin, l'atelier d'échanges sur l'avant-projet de loi électorale. Cet atelier qui se déroulera sur deux journées, regroupera les représentants des partis politiques, de la société civile, des ordres professionnels et des chambres consulaires.
Dans son allocution, le Chef du Gouvernement a rappelé que c'est face à la persistance des crises électorales et l'instabilité institutionnelle qu'il est apparu nécessaire d'adapter la loi électorale. Cette adaptation a d'ailleurs été appelé par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2018.
Le nouveau système de gestion des élections proposé permettra de rompre avec le mécanisme actuel qui inclu 3 structures de gestion des élections, a ajouté M.Maïga.
En effet, l'avant-projet de loi électorale inclu une innovation phare, à savoir la création d'un organe unique et indépendant de gestion des élections.
Le Premier ministre a annoncé que cet organe sera composé et dirigé par des experts neutres, professionnels et assermentés.
CCRP/Primature



Le Premier ministre préside le 5ème Conseil d'administration extraordinaire de l'AGEFAU

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M.Choguel Kokalla Maïga a présidé, ce jeudi 4 novembre 2021, les travaux de la 5e session extraordinaire du Conseil d'administration de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU).

À l'ordre du jour de cette session : l'examen du projet de désenclavement et de renforcement des moyens de communication pour le ministère de la Défense, et du projet d'accès aux services de télécommunications des collectivités territoriales.

Dans son allocution, le Chef du Gouvernement a indiqué que l'AGEFAU doit adapter ses réalisations et les mettre en phase avec le renforcement de la sécurité, la bonne gouvernance, et l'appui aux réformes de l'Etat et à la modernisation.

CCRP/Primature



■ Ministère De L'Emploi Et De La Formation Professionnelle Du Mali



EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ONEF valide deux documents de référence

La salle de conférence du Conseil National du Patronat au Mali (CNPM) a servi de cadre ce jeudi 4 novembre 2021, à l'Observatoire National de l'Emploi (ONEF) de procéder à la validation des deux produits l'un sur le "Modèle de prévision des créations d'emplois" et

l'autre la présentation du rapport de "l'étude sur l'analyse genre du marché du travail au Mali" à travers un atelier.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Chef de Cabinet, M. Tidiani Youba Diakité au nom du Ministre de l'Entreprenariat National, de l'emploi et de la Formation Professionnelle. On notait également la présence des membres du cabinet, du secrétariat général, des services centraux, rattachés, organismes personnalisés, projets et programmes du département, du Directeur Général de l'ONEF, M. Boubacar Diallo, du Coordinateur du projet aux Pays Bas, M. NIKIEMA, entre autres cadres des partenaires de l'ONEF.

L'objectif général de cet atelier est de faire valider d'une part le rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail et d'autre part la structures de modèle de prévision des créations d'emploi par les structures de l'ONEF.

Pour le Directeur Général de l'ONEF, M. Boubacar Diallo, l'élaboration du modèle de prévision des créations d'emplois et la réalisation de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail sont les résultats de deux activités de renforcement de capacité dont l'ONEF a bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre du programme OKP au Mali financé par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

Selon Tidiani Youba Diakité, chef de cabinet du Ministère de l'Entreprenariat National, de l'emploi et de la Formation Professionnelle, dans son allocution d'ouverture que cette cérémonie vous offre l'opportunité en tant que principaux utilisateurs des données statistiques sur le marché du travail d'apporter un regard critique, non seulement sur le modèle de prévision des créations d'emplois élaboré par l'ONEF, mais aussi sur les résultats de l'étude relative à l'analyse genre du marché du travail.

SOURCE: CCOM/MENEFP



■ Ouverture Média - OM



OM INFO : #URGENT

Libération du Journaliste Abdoul Niang.

Le journaliste Abdoul Niang a été libéré ce Jeudi 4 Novembre 2021. Nous nous réjouissons de cette nouvelle et souhaitons à notre confrère un bon retour parmi les siens.

#OM #TD



Mamadou Ismaila KONATE

@vieuxmko

En contexte d'exception et de transition, le droit peut se rappeler au bon sens et anéantir son viol. Lorsque le parlement suspend la détention d'un de ses membres, le juge s'exécute puisque l'alibi du flagrant délit tombe. La détention n'a plus de support.

#LaissezLeLibre



■ Energie Fm 107.9



Le Conseil National de Transition CNT a décidé en séance plénière la suspension de la détention de Issa KAOU N'DJIM. Toutefois, il veut la

poursuite de la procédure jusqu'au 03 décembre 2021 où le délibéré sera prononcé par le juge du siège de la commune IV.

■ RFI Afrique



Le retour de Sophie Pétronin au Mali suscite des réactions outrées en France. Le porte-parole du gouvernement parle d'« irresponsabilité », en ligne avec les positions tenus par des cadres du Sénat ou de l'Assemblée nationale. Le fils de l'ex-otage, Sébastien Pétronin, leur a répondu.



■ Radio Guintan



Gao: des militaires maliens tirent sur éléments de la MINUSMA.

Selon les infos reçues, le 03/11/2021 aux environs de 21H des soldats de l'armée malienne auraient ouvert le feu sur des casques bleus allemands de l'ONU aux abords du Camp militaire Castor de Gao. L'incident se serait produit à proximité immédiate du camp allemand et il n'y aurait aucun blessé. Aucun autre arrière-plan ne serait connu et une enquête aurait été ouverte pour élucider les circonstances de cet incident malheureux de tirs.



■ Univers Média - UM

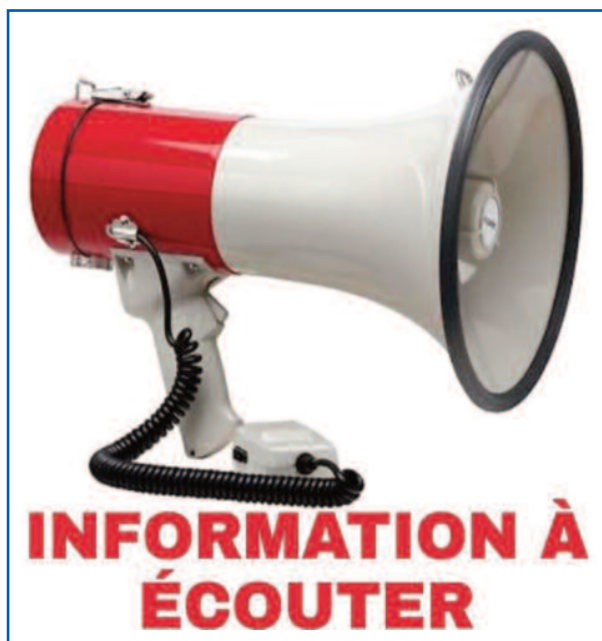


#TENTATIVE_DE_COUP_D'ÉTAT CONTRE LE COLONEL ASSIMI GOÏTA : UN COLONEL-MAJOR, UN COMMISSAIRE DE POLICE, UN GÉOMACIEN ET DEUX AUTRES PERSONNES ÉCROUÉS.

Le Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de la commune VI du district de Bamako a saisi la Brigade territoriale du Camp I de Gendarmerie suivant un soi-transmis pour tentative de déstabilisation des institutions de la république à travers la planification d'un projet d'un coup d'Etat.

La Brigade territoriale du camp 1 de la gendarmerie sous la houlette du Lieutenant Mohamed Elmedy Ag Idias, un homme discret qui gère avec efficacité plusieurs dossiers sensibles de la République, a mené une enquête minutieuse, laquelle a abouti à l'interpellation des présumés auteurs de cette tentative de déstabilisation. Il s'agit de SHS, IS dit Dioss, KD, Colonel-major KG, le commissaire de police MD et l'adjudant chef AB. Ces personnes ont été conduites, hier mercredi 03 novembre 2021 devant le juge d'instruction du 3ème cabinet du Tribunal de Grande instance de la Commune VI. Elles ont été placées sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur.

Source: Ali24



■ Serge Daniel



#Mali- En prélude au sommet de la Cédéao prévu le 8 Nov à Accra sur la situation en Guinée et au Mali, Bamako se prépare : Son ministre de la Défense Sadio Camara a été reçu par le Pdt ivoirien ADO, et ce jeudi, le ministre malien des A. Étrangères reçoit un diplomate onusien.

■ Wassim Nasr



J'avais travaillé très longtemps sur cette libération, avant de pouvoir l'annoncer, absolument rien ne laisse entendre que la #France a eu un rôle actif dans le processus. #Petronin a profité d'un alignement des astres entre la junte, feu Cissé et le #JNIM qui voulait la libérer

SOMAGEP : 678 millions CFA évaporés !



Incapacité du président du Conseil d'administration à justifier les montants qu'il a perçus estimés à 7,19 millions de Francs CFA, perception par le directeur général – et ce contrairement aux dispositions du code du travail – d'indemnités compensatrices de congés estimées à 23,9 millions de Francs CFA, paiement par le directeur général d'une indemnité d'installation au profit du président du Conseil d'administration, sans l'autorisation de l'Assemblée générale, d'un montant de 15 millions de Francs CFA...

Révélées dans son rapport 2020, par le Bureau du Vérificateur général, ces pratiques sont à l'origine d'une perte sèche de plus de 678 millions de Francs CFA dans la caisse de l'entreprise. C'est pourquoi, il a transmis le dossier au procureur chargé du Pôle Economique et Financier. Afin que les auteurs de ces bricolages financiers puissent répondre de leurs actes devant la justice.

Selon le rapport du Vérificateur général, le président du Conseil d'administration n'a « produit aucune pièce pour justifier les montants qu'il a perçus ». Ces montants sont estimés à 7,19 millions de Francs CFA. Au cours de leurs vérifications, les enquêteurs du Bureau du Vérificateur général ont découvert que le directeur général s'est octroyé – contrairement aux dispositions du code du travail – des indemnités compensatrices de congés 23,9 millions de Francs CFA pour la période allant de 2016 au 31 décembre 2018.

Ce n'est pas tout. Le directeur général a, en outre, octroyé au président du conseil d'administration – sans l'autorisation de l'Assemblée générale – une indemnité d'installation de 15 millions de Francs CFA.

Quant au directeur financier et comptable, il lui est reproché d'avoir payé « des contrats de marché ne portant pas la preuve d'acquiescement des droits d'enregistrement de la redevance de régulation ».

Le montant de ces droits d'enregistrement et de régulation non-payés s'élève à 138,6 millions de Francs CFA.

Le directeur des Achats et Stocks a « procédé à des fractionnements des dépenses concernant l'acquisition de produits chimiques, de matériels électroménagers et hydrauliques ».

Autres irrégularités relevées à la Société Malienne de Gestion de l'Eau

Braquage à Sadiola : Deux gardes blessés, dont un, grièvement



Au Mali, il est quasiment impossible de dormir ou de sortir sans être victime d'une attaque ou d'un braquage. C'est comme si nous vivons dans une jungle où la loi du plus fort est la meilleure. Hier, à la Banque BAO de Sadiola, une localité de la région de Kayes, des individus non identifiés ont braqué l'institution. Heureusement, il n'y a pas eu de mort, mais des blessés ont tout de même été comptés, dont deux gardes, et une somme d'argent a été emportée.

Chaque jour que Dieu fait, quelque part au Mali, il y a une personne qui est soit tuée, soit blessée, ou en tout cas victime de fait criminel. Le lundi, un boutiquier a été poignardé au couteau par un homme à l'Hippodrome (Bamako). À Sirakoro, un jeune aussi a attaqué à l'arme blanche, un Directeur d'école dans son bureau et, aujourd'hui, nous apprenons que la Banque BAO de Sadiola a été attaquée par des individus non identifiés. Finalement, qu'allons-nous faire ? Se doter d'armes et s'en servir au cas où ? Non, ce n'est pas la solution. Les gens sont tout de même inquiets puisque leurs biens et leurs personnes ne sont pas hors danger. Les porteurs d'uniformes ne sont malheureusement pas hors de cause. Certains parmi eux s'adonnent à des actes criminels en salissant le nom de leurs corps. Le cycle des attaques et braquages est répétitif malgré les efforts des autorités. Les sales coups profilèrent, surtout sur la route Bamako-Kayes sur laquelle il est très fréquent de tomber sur des coupeurs de route. La lutte est certes difficile, mais il faut des efforts continus. C'est en tout cas la mission des autorités.

Lansine Coulibaly / Source : LE COMBAT

Potable (SOMAGEP) : le directeur financier et comptable a ordonné à la caissière de la direction générale de payer la somme de 30,74 millions de Francs CFA pour les frais de déplacement du ministre de l'Energie et de l'Eau et des hommes de médias. Sans base légale. Mais aussi, d'avoir payé des indemnités de déplacement et de mission non-justifiées. Le montant total de ces indemnités injustifiées s'élèvent à 462,9 millions de Francs CFA.

Bref, les irrégularités financières relevées à la direction générale de la SOMAGEP s'élèvent à 678,4 millions de Francs CFA.

Oumar Babi / Source : Canard déchainé

Protection des données à caractère personnel : Les forces de l'ordre et de sécurité à l'école de l'APDP



L'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP), a organisé du 2 au 3 Novembre 2021 au CICB une session de formation à l'intention des éléments des Commissariats de police, des Brigades de gendarmerie et des Centres de secours des Sapeurs-pompiers de Bamako, Kati, Kalaban Coro et Moribabougou. L'ouverture des travaux a été présidée par le président de l'APDP, Oumarou Ag Mohamed Ibrahim Haidara.

Plusieurs thématiques ont été développées au cours de cet atelier de deux jours. Il s'agit entre autres : le cadre juridique et institutionnel de la protection des données ; les autorités de police et la protection des données personnelles ; les atteintes aux données personnelles.

Dans son discours d'ouverture le président Haidara, a rappelé que consciente de la sensibilité des domaines d'intervention et du rôle qu'ils peuvent jouer les forces de l'ordre et de sécurité dans la protection des données personnel, que sa structure APDP a jugé nécessaire d'initier cet atelier de formation de deux jours à leur intention pour traiter avec elles des thèmes suivants : « Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles », « La police judiciaire et la protection des données personnelles », « Les atteintes aux données ».

” Ainsi, Mesdames et messieurs les auditeurs, à travers ces modules adaptés, il vous sera transmis des connaissances, vous permettant de développer des aptitudes, à même de bien cerner l'application des principes de la protection des données à caractère personnel dans toutes les actions que vous serez amenés à poser dans l'exercice de vos différentes missions”, a déclaré le président Haidara.

Mieux, selon lui, il s'agit pour sa structure d'éveiller leur ce sens qui prévient le danger, à travers le renforcement de leurs capacités. Comme pour attester que l'un des fondements de la protection de la vie privée réside dans la prédisposition qu'à chaque individu à sécuriser, au prime abord, ses propres données. Il se dit persuadé que ce programme, comblera les attentes des participants en matière de formation et de protection de données personnelles et de la vie privée, d'autant qu'elle leur permettra de mener à bien leurs missions tout en sécurisant les données personnelles et la vie privée de concitoyens.

Au regard de l'intérêt que revêt cette formation, le président de l'APDP, a invité les participants à l'assiduité et à la ponctualité, afin qu'ils puissent en tirer le meilleur profit.

AMTouré / Source : 22 Septembre

Droits de l'homme : Washington suspend les avantages commerciaux accordés au Mali, la Guinée et l'Éthiopie



L'Éthiopie, la Guinée et le Mali devraient dans quelques semaines perdre leurs accès au marché américain. La Maison Blanche a l'intention de retirer ces trois pays de la liste des bénéficiaires de l'Agoa, la loi américaine pour la croissance et les opportunités africaines.

C'est dans une lettre au Congrès que Joe Biden avertit les parlementaires américains de son intention d'exclure l'Éthiopie, la Guinée et le Mali de l'Agoa. Pour l'Éthiopie, où la rébellion au Tigré est sévèrement réprimée dans le sang, le président américain dénonce des violations brutales des droits de l'homme internationalement reconnues. En ce qui concerne la Guinée, il est reproché aux autorités de Conakry de ne pas garantir l'État de droit et le pluralisme politique. L'absence de pluralisme et de respect de l'État de droit est également évoquée pour le cas du Mali, qui ne s'occupe pas, selon la Maison Blanche, des violations des droits de l'homme sur son territoire. À cela s'ajoute également pour les autorités de Bamako le non-respect des droits des travailleurs internationalement reconnus.

C'est que l'Agoa est une loi qui régit les relations commerciales entre les pays africains bénéficiaires et les États-Unis. Son but est de soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain s'ils suivent les principes de l'économie libérale.

La liste des pays bénéficiaires est révisée tous les ans et l'Éthiopie, la Guinée et le Mali doivent en être exclus le premier janvier prochain. Mais la Maison Blanche précise qu'elle va continuer à évaluer les éventuels progrès faits sur ces sujets de préoccupation.

Bourama Keïta / Source : LE COMBAT

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Banques : Le SYNABEF suspend sa grève



Le Syndicat des banques, assurances, micro-finances et commerces (Synabef) a décidé hier de suspendre son mot d'ordre de grève, et cela après un débrayage de trois jours qui a été systématiquement reconduit en début de semaine.

Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, le secrétaire général du Synabef, Hamadoun Bah, a expliqué que même s'il n'y a pas eu de satisfaction sur tous les points de revendications, le syndicat a tout de même décidé de suspendre sa grève pour «le pays» et pour «les clients». Il a précisé que sur les trois points de doléances, le Synabef a pu avoir un compromis avec la partie patronale sur la régularisation des employés qui n'ont pas de contrat avec leurs banques, autrement dit les prestataires. Les deux autres revendications qui n'ont pas eu de suite pour le moment concernent l'augmentations de 15% sur la grille salariale et la gestion du Fonds social.

Madiba KEÏTA / Source : L'ESSOR

Crise du pain : Les boulangers se conforment aux prix conventionnels



Après plusieurs heures d'échanges avec la Chambre du commerce et d'industrie du Mali (CCIM), la Fédération nationale des boulangers du Mali a décidé mardi dernier de reprendre la production de pain et de vendre la miche de 300 g à 250 Fcfa et celle de 150 g à 125 Fcfa.

«D'ici le mardi prochain nous allons retourner à la position initiale. Compte tenu de la situation actuelle du pays, nous demandons à tous les boulangers membres de notre Fédération qui ont suivi notre mot d'ordre de le suspendre jusqu'à mardi, le temps de régler certains problèmes avec la Chambre», a déclaré le secrétaire administratif de la Fédération nationale des boulangers du Mali, au sortir de la rencontre. En conséquence la baguette de 300 g sera vendu à 250 Fcfa au

ARMEE : L'école militaire d'administration de kayo ouvre ses portes



Le démarrage effectif des cours de la 23ème promotion des Officiers à l'Ecole militaire d'administration de Kayo a eu lieu, le lundi 1er novembre 2021, dans l'enceinte dudit établissement situé sur la route de Koulikoro. L'occasion était bonne pour les responsables de l'école de s'assurer que tout est fin prêt pour que la rentrée solennelle prévue, le vendredi prochain, soit une réussite. Le directeur de l'EMA, le colonel Cheick Hamala Diarra s'est surtout appesanti sur les innovations en cours, afin de donner un nouveau souffle à cet établissement militaire, lui permettant de répondre aux aspirations des plus hautes autorités du pays.

Pour cette année scolaire, ils seront 30 officiers stagiaires dont 25 nationaux et 5 étrangers à suivre la formation en administration des Armées. Selon le directeur de l'école, des dispositions gigantesques ont été prises pour faire de cette rentrée une réussite. «La direction de l'école et le commandement sont satisfaits de la réouverture de cette école. On a connu l'année dernière de gros soucis » a-t-il dit. Avant de se réjouir des innovations apportées cette année. «L'organisation du concours par la partie malienne, afin d'être dans la continuité de la formation du stage au bénéfice de nos Forces de défense est l'un des grands changements cette année. L'essentiel des efforts de réhabilitation a été fait au niveau des salles de classe, de la restauration et de la sécurité qui a été sérieusement renforcée. L'école était en abandon. Il faut faire des efforts pour la réhabiliter. C'est ce travail qui nous attend. L'école militaire d'administration est depuis 1996 une école nationale à vocation régionale, issue d'une collaboration franco-malienne. Elle assure la formation administrative et comptable de tout le personnel des Armées de terre, de l'air, de la gendarmerie et de la garde nationale. Elle forme des officiers et des sous-officiers.

DIALLO avec FAMa / Source : 22 Septembre

consommateur, celle de 150 g sera cédée à 125 Fcfa jusqu'à mardi prochain, a précisé Ibrahima Yacouba Cissé. Pour sa part, le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali a révélé que le ministère en charge de l'Industrie et du Commerce s'est engagé à organiser une rencontre mardi prochain avec l'ensemble des acteurs du secteur. L'objectif recherché est d'échanger et voir dans quelle mesure il sera possible de fixer de façon définitive le prix du pain au Mali.

Babba B. COULIBALY / Source : L'ESSOR




Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



7^e revue annuelle de l'UEMOA : Le Mali réalise des performances

La 7^e Revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'Union économique monétaire ouest-africaine (Uemoa) du Mali s'est tenue hier dans un hôtel de la place. L'ouverture des travaux a été présidée par le représentant du ministre de l'Économie et des Finances, Diakaridia Dembélé. C'était en présence du représentant résident de l'Union, Mamadou Moustapha Barro, des experts et points focaux nationaux

Durant trois jours, les experts et points focaux de la Commission de l'Uemoa feront le point de l'état de mise en œuvre des réformes de l'Uemoa au plan national. Il sera également question d'échanger sur la base de la grille de pondération retenue d'un commun accord lors de l'atelier régional afin de ressortir la performance réalisée par le Mali dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Les travaux ont débuté par une phase tech-

nique consacrée notamment, à l'évaluation de la mise en œuvre effective de 116 textes réglementaires ainsi que de dix projets communautaires pour un montant de près de 46 milliards de Fcfa.

Le représentant du ministre de l'Économie et des Finances, Diakaridia Dembélé a témoigné toute sa gratitude et la reconnaissance du gouvernement à la Commission de l'Uemoa qui, sans relâche, travaille inlassablement à l'atteinte des objectifs de l'Union pour une meilleure intégration des États membres. Cette revue annuelle vise, selon lui, à imprimer un coup d'accélérateur au rythme d'internationalisation des réformes, des politiques, des programmes et des projets de l'Uemoa.

À titre de rappel, Diakaridia Dembélé a indiqué que la sixième revue effectuée en 2020 a révélé une amélioration de l'état général de mise en œuvre des réformes dans l'Union, avec un taux de mise en œuvre de 76% contre 74% en 2019, soit un accroissement de 2 points de

pourcentage. Pour le Mali, ce taux est de 89% en 2020 contre 82% en 2019, soit une augmentation de 7 points de pourcentage.

Ce résultat élogieux réalisé par notre pays est imputable aux autorités maliennes qui ont su donner une impulsion politique à la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, a indiqué le représentant du patron de l'hôtel des Finances.

Diakaridia Dembélé a affirmé que la revue annuelle vise d'une part à améliorer le niveau et la qualité de mise en œuvre des réformes, des politiques, des programmes et des projets de l'Uemoa. Il s'agit de favoriser en particulier la transposition des directives dans les délais impartis, à renforcer le niveau de dialogue et de concertation nationale avec la Commission de l'Uemoa dans le cadre des interventions régionales à internationaliser. Aussi, s'agissait-il également d'identifier les difficultés et les écueils qui pèsent dans la bonne exécution des chantiers communautaires. Il a ajouté que la revue annuelle offre au Mali une occasion exclusive pour revisiter en profondeur les réformes et politiques communautaires et pour connaître la nature précise des lenteurs qui affectent leur mise en application.

S'agissant des réformes de l'Uemoa, le représentant du ministre en charge de l'Économie a rappelé qu'elles touchent à plusieurs do-



maines, mais qu'elles sont regroupées en trois grandes catégories que sont : les réformes dans le domaine de la gouvernance économique et de la convergence, les réformes du marché commun et celles touchant les politiques sectorielles.

Pour le représentant résident de l'Uemoa au Mali, la revue s'inscrit dans le processus d'identification des facteurs pouvant spolier les fruits des différents efforts communautaires en vue, selon Mamadou Moustapha Barro, d'anticiper les actions idoines pour une impulsion politique ciblée au processus d'intégration dans l'espace Uemoa. La conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Uemoa a institué cet exercice par acte additionnel pour favoriser et faciliter l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, a expliqué Mamadou Moustapha Barro.

Les résultats obtenus à ce jour, s'est-il réjoui, témoignent de sa forte contribution à l'effectivité de l'harmonisation des législations nationales et à la coordination du suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets communautaires.

Le représentant résident a également relevé que les six dernières éditions de la Revue ont suscité un engouement et une forte adhésion des États membres. Elles ont permis de dynamiser le dispositif national de suivi de mise en œuvre des textes communautaires, tant sur le plan de leur transposition que de leur application effective, a conclu Mamadou Moustapha Barro.

À noter que la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Uemoa, placée sous la présidence des Premiers ministres ou chefs de gouvernement et sous la tutelle des ministres en charge des Finances, a été instituée par acte additionnel de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (CCEG) du 24 octobre 2013. Son objectif principal est de favoriser l'accélération de l'application des réformes politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale.

Anne-Marie KÉÏTA
Source : L'ESSOR

Dr Aly Tounkara : « Le discours radical a eu raison de Sophie Pétronin »

Libérée après quatre ans de captivité, l'ex-otage franco-suisse Sophie Pétronin est de retour sur le territoire malien. Qu'est-ce qui peut motiver ce retour ? Dr Aly Tounkara, directeur du Centre des études sécuritaires et stratégiques au Sahel (CE3S), livre son analyse.



Selon le chercheur, le retour de Sophie Pétronin au Mali apparaît comme quelque chose de surprenant pour qui connaît le contexte et les circonstances de son enlèvement jusqu'à sa libération. Pour Dr Aly Tounkara, ce retour a surpris plus d'un Malien. Mais à y regarder de près, il n'y a rien d'étonnant de la revoir au Mali. «Aux premières heures de sa libération, Sophie Pétronin a clairement laissé entendre que les groupes radicaux violents se battent au nom du référentiel musulman au Mali et il serait bon de les écouter», rappelle le spécialiste des questions de sécurité.

Il estime que l'ex-otage a dû succomber au charme de ces groupes. Et de ce fait, elle pen-

serait que les différents facteurs qui sous-tendraient le terrorisme et l'extrémisme violent sont justes. Dr Tounkara rappelle aussi qu'elle s'était même permise de dénoncer comment les puissances occidentales exploitent de façon abusive le sous-sol des pays sahéliers. Le directeur du CE3S pense que tout cela laisse entendre que le discours radical a eu raison de Sophie Pétronin.

Même s'il souligne qu'on ne peut pas forcément établir un possible lien entre son retour au Mali et l'hypothèse de regagner de nouveau les groupes radicaux violents, Dr Aly Tounkara soutient tout de même que Sophie ferait partie de ceux qui pensent que ces groupes méritent d'être écoutés et qu'on leur accorde une at-

tention particulière.

« Sophie Pétronin savait pertinemment que retourner au Mali par des canaux officiels notamment passer par les représentations consulaires pour obtenir un visa était un cheminement qui pourrait connaître difficilement un dénouement heureux. Ce qui l'a amenée à rentrer sur le territoire malien frauduleusement », estime le chercheur, qui précise que sur la foi des informations dont il dispose, elle serait passée par le Sénégal pour se retrouver au Mali. Sur les motivations de son retour sur le sol malien, le spécialiste des questions sécuritaires au Sahel est formel.

« Il ne faut pas occulter le fait que lorsqu'on est éloigné des sociétés dites normales à la suite d'une prise d'otage, à notre retour dans ces sociétés, s'il n'y a pas une prise en charge globale surtout un suivi psychologique, on peut avoir le dégoût du vivre ensemble qu'on juge normal », analyse Dr Tounkara. « Sophie serait dans cette nostalgie aujourd'hui de vivre parmi ces groupes radicaux violents, elle estime que le combat que mènent ces groupes est un combat de justice tout à fait légitime », souligne-t-il.

En plus de la dimension nostalgique dans son retour au Mali, Dr Tounkara estime que l'Occident pourrait paraître pour Sophie comme une sorte d'enfer vu les années passées au Mali dans la chaleur humaine. Aussi, vu toute la période qu'elle a connue entre les mains de ses ravisseurs, la vie en Occident pourrait lui paraître comme une vie isolée, d'exclusion et d'oubli. Et de ce fait, il serait difficile pour elle de rester soit en Suisse soit en France pour le restant de sa vie.

En plus de cela, le directeur du CE3S pense qu'il ne faut pas occulter le fait que Sophie Pétronin a embrassé l'islam pendant sa captivité. « Ce retour à l'islam reçu des groupes radicaux violents pourrait aussi expliquer son attachement à la terre sahélienne », soutient le chercheur. D'après lui, il faut interroger le relâchement des services de contrôle ou de renseignement du côté de la France et de la Suisse qui a permis à Sophie de quitter le territoire occidental pour se retrouver de nouveau au Mali.

Dr Aly Tounkara est revenu sur l'accueil qui a été réservé à l'ex-otage en France après sa libération. Il se souvient que le président Ma-

cron a, à la limite, boudé son retour à cause de sa prise de position en faveur des groupes radicaux violents.

De même pour le fait qu'elle avait clairement affiché une certaine sympathie pour ces groupes. « On peut comprendre pourquoi la France et la Suisse seraient moins tentées de s'intéresser à Sophie Pétronin ou seraient aussi moins soucieuses de son avenir », explique le chercheur qui estime que l'ex-otage s'est finalement retrouvée dans une situation d'abandon, d'oubli ou même de diabolisation. Ce qui, selon Dr Tounkara, expliquerait pourquoi elle a préféré revenir dans son ancien pays d'accueil qu'est le Mali non seulement pour revivre la chaleur humaine mais également pour pouvoir extérioriser sa foi en toute quiétude.

Le porte-parole du gouvernement français a estimé hier que le retour de Sophie Pétronin était une forme d'irresponsabilité. L'ex-otage a répliqué qu'elle se sentait chez elle au Mali et qu'elle n'était pas irresponsable.

Dieudonné DIAMA
Source : L'ESSOR



Le syndicat des enseignants chercheurs : Sur le pied de guerre !



Le Syndicat des Enseignants-Chercheurs du Mali (SECMA) a animé, le mercredi 3 novembre 2021, une conférence de presse. Objectif : exiger l'application stricte des points de revendications contenus dans leur préavis de grève.

A l'entame de la conférence, le secrétaire général, Dr Sékou Amadou Traoré, est revenu sur le bien-fondé de son syndicat. Selon lui, le Syndicat des Enseignants-Chercheurs du Mali (SECMA) est un nouveau syndicat des enseignants-chercheurs soucieux de l'avenir du corps réunissant les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Mali. Il est né à la suite du manque de dynamisme du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (SNESUP). Le SECMA est le fruit du collectif des enseignants-chercheurs du supérieur et de la recherche scientifique, qui, après avoir entrepris des actions, notamment la tenue d'une assemblée générale le 18 juillet 2020 qui a vu la mise en place d'un directoire composé d'une dizaine d'enseignants-chercheurs provenant de plusieurs

structures. Ainsi, une deuxième assemblée a eu lieu le 08 août 2020 et a validé une lettre adressée au Comité Exécutif National du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CEN-SNESUP). « Ladite lettre avait pour but de rappeler au CEN-SNESUP la fin de son mandat depuis 2012 et l'illégalité (l'illégitimité) du bureau car démembré (composé seulement de 3 personnes actuellement). Grâce à ses actions, le CEN-SNESUP a été contraint de tenir une Assemblée Générale et a promis d'organiser le congrès en fin décembre 2020 et a revendiqué les doléances du collectif à savoir l'indice 3000, l'article 66, la prime de recherche et le passeport de service entre autres », a-t-il fait savoir.

Dr Traoré a révélé qu'à ce jour, tous ces points demeurent les préoccupations majeures du SECMA. Pour mémoire, à la suite de la pression du Collectif, le CEN-SNESUP a déclenché une grève illimitée en décembre 2020. « Cette grève n'a, ni, été préparée, ni approuvée en assemblée générale. Une négociation a suivi et a donné lieu à un PV de conciliation le 7 janvier

2021. De ce PV, aucun syndiqué n'a compris le contenu. Le bureau se vante d'avoir obtenu l'indice 3000 et l'article 66 alors qu'il n'en est rien. Il a été obtenu simplement 90 points d'indice qui ne représentent que 13% de l'article 66 alors que cet article octroyait d'emblée 29% à notre corps comme obtenu par le statut général de la fonction publique et nos collègues enseignants du fondamental et du secondaire », déplore-t-il.

Les deux points, dit-il, ont donc été traités en un point comme s'ils étaient les mêmes. Les enseignants-chercheurs du Mali ont donc été floués par leur propre syndicat. A ce jour, considérant qu'aucune satisfaction de ces doléances n'a été obtenue sur ledit PV, le SECMA s'insurge contre cela et exige : L'application immédiate de l'article 66 dans sa totalité dont 617 points d'indices avec effet rétroactif, l'application de l'indice plafond 3000, l'octroi de la prime de recherche qui est un acquis depuis 2017, l'obtention de passeport diplomatique pour les recteurs et le passeport de service pour tous les enseignants-chercheurs comme partout dans le monde, le paiement des arriérés d'heures supplémentaires et une réforme permettant de régulariser définitivement le paiement de ces heures.

Visiblement inassouvi du comportement de certains de ses collègues, Dr Sékou Amadou Traoré, a indiqué à l'autre syndicat se résume désormais à trois personnes. « Nous sommes ouverts au dialogue mais nous tenons à nos revendications, et précisément la prime de recherche est un des points phares. Le recrutement clandestin des enseignants, l'accroissement des enveloppes des heures supplémentaires, le parachutage des enseignants dans l'enseignement supérieur, les faux diplômes et hiérarchisation abusive », sont entre autres comportements qu'il a dénoncé.

Enfin, selon Dr Traoré le SECMA se tient prêt à prendre des mesures qui s'imposent pour mettre les enseignants-chercheurs dans leurs droits si les doléances citées plus haut ne sont pas satisfaites. Le SECMA se verra dans l'obligation d'entamer d'autres actions d'envergure demeure, par ailleurs, ouvert à toute discussion et disponible pour toute collaboration permettant de renforcer le corps des enseignants-chercheurs du Mali.

■ Ibrahim Sanogo

Commission nationale des Droits de l'Homme : Se former pour mieux protéger

La cérémonie de clôture de l'atelier national de formation des membres de la CNDH sur la rédaction et la soumission des rapports alternatifs aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, a été présidée, le jeudi 4 novembre 2021, par le directeur de la division des droits de l'homme et de la protection de la Minusma Monsieur Guillaume N'GEFA.



Certainement très satisfait de la tenue de cet atelier qui a permis de passer en revue toutes les questions relatives à la question de la violation des droits de l'Homme dans notre pays, le directeur de la division des droits de l'homme et de la protection a mis à profit la cérémonie de clôture pour remercier les participants de leur participation active aux débats sur cette épineuse questions. C'est fort de ce satisfecit qu'il a affirmé que la tenue de cet atelier majeur résulte de l'ambition pour les droits de l'Homme de la Minusma d'encourager la coopération des différents acteurs avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme. Elle dénote également de l'intérêt continu de la division des droits de l'homme auprès de la CNDH, et fait suite à l'atelier 2019 au cours duquel les participants ont exprimé leur souhait que les formations plus approfon-

dies et pratiques sur le sujet soient organisées à leur intention.

Les différentes présentations et les échanges de vues sur les sujets abordés ont donné lieu à des réflexions profondes sur le potentiel de l'utilisation des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme comme outil pour améliorer le respect de la protection des droits de l'homme au Mali. L'importance et la nécessité de la coopération avec les mécanismes internationaux en matière des droits de l'homme n'est plus à démontrer. Il est non seulement important pour un Etat d'être signataire de traités internationaux et régionaux, mais il est également important que le contenu de ces traités soit pleinement appliqué et respecté au niveau national. En raison de la nécessité d'assurer un respect effectif des droits de l'Homme dans le monde, des mécanismes internationaux de protection ont été

institués.

Par ailleurs, le directeur de la division des droits de l'homme et de la protection, dira que l'importance de ces différents mécanismes réside dans le caractère fondamental du contrôle à assurer pour la concrétisation des droits de l'homme, responsabilité incombant en premier lieu aux Etats membres. Néanmoins, les rapports des Etats ne traduisent pas toujours la réalité des droits de l'homme dans leurs pays. De ce fait, il devient de la responsabilité des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile, pour des questions d'objectivité, de produire des rapports permettant de surmonter le doute sur la fiabilité de ceux produits par les Etats.

**L'intervention de monsieur
Aguibou Bouaré**

« Nous plaçons cette activité dans le contexte du renforcement de capacité des commissaires de la commission nationale des droits de l'homme et du personnel de la CNDH qui a vraiment besoin de s'imprégner des instruments juridiques en matière de droits de l'homme, surtout du fonctionnement des mécanismes tant nationaux qu'internationaux. La session portait précisément sur les techniques de rédaction des rapports et surtout les techniques de soumission de ces rapports aux organes de traités des nations Unies. Vous savez qu'il y a des différents comités qui s'occupent de différents aspects de droits de l'homme. Par exemple, il y a le comité contre la torture, le comité contre les disparitions forcées. Il est demandé à chaque membre des nations Unies, chaque pays de produire des rapports périodiquement sur l'état de droit dans ces différents domaines. L'objectif était d'aider les membres de la commission à renforcer leurs capacités pour pouvoir s'acquitter de cette mission », a-t-il dit.

A l'en croire, le Mali traverse une crise multidimensionnelle bien avant cette période transitoire depuis bientôt une dizaine d'années avec son corolaire de violations de droit de l'homme, le droit à la santé, le droit à la sé-



curité, le droit à l'intégrité physique, même la question de l'esclavage. Il y a un condensé de violations des droits de l'homme dans notre pays malheureusement. Les autorités font ce qu'elles peuvent mais ce n'est pas suffisant. Il est important que le mécanisme internatio-

nal de protection des droits de l'homme redouble de vigilance et d'efforts pour pouvoir veiller sur le respect des droits des personnes au Mali.

■ Ibrahim Sanogo



Liberté d'expression : Les vérités du président de la Maison de la Presse

Dans la foulée de l'interpellation de Issa Kaou Djim, parole a été donnée à Bandidougou Danté, Président de la Maison de la Presse du Mali, par Renouveau TV, pour faire l'état des lieux de la liberté d'expression et de la presse au Mali. L'homme, connu pour son franc-parler, ne s'est nullement dérobé. Il a tenu à recadrer les choses, non pas sans mettre certaines personnes à leur place !

Sans détour, Bandidougou Danté a été on ne peut plus clair. Le peuple malien s'est battu pour arracher la liberté d'expression il y a trente ans, pendant que beaucoup d'enfants n'étaient nés. Ces enfants de l'après Mars 1991, dira-il, ne considèrent pas la liberté d'expression comme étant le fruit d'une lutte, mais plutôt comme étant un acquis qui, en aucun

cas, ne peut être remise en cause.

« Pour ce concerne la liberté d'expression chez nous au Mali, je trouve que cette liberté se porte très bien. Il en veut pour preuve le fait que la possibilité soit donnée à tout le monde de s'exprimer librement, tant dans l'espace médiatique que politique et social. Cela s'explique, selon lui, par la diversité radiophonique dont nous disposons.

« Et quasiment dans n'importe quelle commune du Mali, on trouve une radio de proximité qui fait ses émissions, qui n'a pas été empêchée de tenir ses émissions et qui donne la parole aux auditeurs en faisant des émissions interactives. Nous avons une trentaine de chaînes de télévision qui font correctement leur travail. En plus de cela, nous avons des

journaux quotidiens, bihebdomadaires, hebdomadaires et des saisonniers qui font tous leur travail.

A l'heure où je vous parle, nous n'avons pas de cas d'obstruction par rapport à l'exercice de cette liberté de la presse. Et on n'a pas de cas documenté que les gens ont été empêchés de travailler. On n'a pas de cas documenté de menace ni d'intimidation qui nous a été signalé. Maintenant pour ce qui concerne la liberté d'expression, le principe de cette liberté est un principe universel. Mais à mon avis, ce principe universel s'applique à des sociétés qui ont des réalités. Je suis d'une culture islamique et d'une société soudano-sahélienne qui a des valeurs culturelles qui ont existé bien avant la pénétration coloniale.

Cependant, la liberté d'expression ne peut être considérée comme un fond de commerce pour justifier des actions par certains pour faire plaisir à des communautés extérieures qui ignorent parfois nos réalités ou qui ne veulent pas comprendre nos réalités. La liberté de la presse, par extension la liberté d'expression, se porte très bien en République du Mali, bien que nous soyons dans une condition de rup-





ture de l'ordre constitutionnel dans certaine mesure ».

Interpellé sur le cas de Issa Kaou Djim, Bandiougou Danté ne s'est nullement accommodé de gêne pour dire ses quatre vérités. Et de préciser avant d'aller loin que Issa Kaou Djim est un homme public, comme lui d'ailleurs, mais qu'il n'est pas courageux de placer le cas Issa Kaou Djim dans un contexte de liberté d'expression. Ce d'autant que l'homme s'est toujours exprimé sans encombre.

« Mais il faut contextualiser ce qui s'est passé. Un Etat souverain a pris une décision courageuse de se débarrasser d'un diplomate encombrant. Et un communiqué de la CEDEAO est édifiant à cet égard. Issa Kaou Djim, 4ème Vice-président du CNT, ayant la possibilité de tenir des conférences de presse pour exprimer ses opinions, et ayant la possibilité d'interpeller les ministres, va banaliser un Etat, et je l'assume, j'ai bien dit banalisé un Etat...

Je trouve qu'à un certain niveau de responsabilité, si nous n'avons pas un autre agenda, et à un moment où l'ensemble de la communauté internationale s'interroge sur la problématique malienne, ce n'est pas le moment de vilipender un Etat... Cela est inadmissible à mon avis ».

Il en est si convaincu qu'il se rappelle que tout a été dit ici, au plus fort des contestations du M5-RFP, souvent plus violent que ce qu'a dit Kaou Djim.

« Mais dans le contexte actuel, trouver des expressions en français et en bambara pour contenter une certaine communauté est inadmissible, et c'est puni par la loi... A mon avis c'est une instrumentalisation que de penser que le cas de Issa Kaou Djim est une atteinte à la liberté d'expression. Je me retiens un peu, sinon c'est inadmissible de la part d'un responsable. Moi à la place de Kaou Djim je démissionne, ça aurait plus d'impacte et je tiens une conférence de presse pour tenir l'opinion à témoin par rapport à ce qu'il considère comme étant une dérive du gouvernement.

Le cas Issa Kaou Djim ne serait-elle pas le début d'une volonté des autorités actuelles de virer vers une restriction drastique de la liberté d'expression dans notre pays ? La réponse de Bandiougou Danté est sans appel : « Ceux qui ont suivi l'évolution démocratique du Mali de 1991 à nos jours, savent très bien qu'aucun apprenti dictateur ne peut instaurer la privation de la liberté d'expression au Mali. Tu le fais, tu es balayé. Ce n'est pas possible, car il

y a des choses qu'on ne peut pas remettre en cause » !

Face donc aux dérives verbales que d'aucuns tentent d'assimiler à la liberté d'expression, le Président de la Maison de la Presse convient que les Assises nationales doivent se pencher sur la question. Cela est d'autant plus vrai que l'espace d'expression, tel qu'avec l'internet, fait que le Mali connaît trois grands problèmes : la désinformation, la manipulation, et l'intolérance, certains ne voulant pas laisser d'autres exprimer. Malheureusement, regrette-t-il, le terrain de prédilection de tout cela est une société virtuelle que sont les réseaux sociaux. « Et ce sont ces réseaux sociaux qui sont considérés comme des baromètres de la société, et c'est là qu'il y a le danger. Parce que les décideurs prennent souvent les analyses et commentaires des réseaux sociaux pour justifier les décisions politiques », dira-t-il, non pas sans énumérer les efforts des responsables des faitières de la presse dans l'encadrement et la formation des journalistes qui évoluent sur ces réseaux.

■ Yama DIALLO

L'esclavage : Une pratique abjecte qui perdure



Malgré la tête dans le modernisme, les pieds du négro-africain continuent de s'enfoncer dans ce que la tradition a de plus abject ». Cette citation du romancier ivoirien - Isaïe B. Koulibaly -, prend toute sa dimension au regard à la persistance de l'esclavage en Afrique. Certes, le continent n'a pas le monopole du phénomène. Mais comme le dit l'adage, charité bien ordonnée commence par soi-même !

En effet, nous lisons sur le site de l'ONU que « trois experts [...] dénoncent une série d'attaques barbares perpétrées cette année contre des centaines de personnes nées en esclavage au Mali. Ils demandent, poursuit le site, aux autorités maliennes de rendre justice aux victimes et d'interdire l'esclavage » (Publié le 1er Novembre 2021).

Il est tout à fait scandaleux qu'au vingtième siècle, l'Homme prétende encore disposer de l'Homme. A l'heure où, les revendications suscitent l'émergence des droits animaux et de l'environnement, il est aberrant que la valeur humaine continue d'être à ce point nié, bafoué par l'esclavage.

Défini juridiquement comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exer-

cent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux », l'esclavage est une négation de l'homme à disposer de lui-même. Un crime contre sa liberté foncière. Dans l'affaire Dame Hadijatou Mani Koraou c. la République du Niger, la Cour de Justice de la CEDEAO affirme que « l'esclavage peut exister sans qu'il y ait torture ; même bien nourri, bien vêtu et confortablement logé, un esclave reste un esclave s'il est illégalement privé de sa liberté par la force ou par la contrainte. On pourrait éliminer toute preuve de mauvais traitement, oublier la faim, les coups et autres actes de cruauté, le fait reconnu de l'esclavage c'est-à-dire du travail obligatoire sans contrepartie demeurerait. Il n'y a pas d'esclavage bienveillant. Même tempérée par un traitement humain la servitude ».

Partant, l'État malien doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer l'esclavage. De nos jours, rien ne le justifie ! Pourtant, le code pénal malien ne réprime pas spécifiquement l'esclavage. Cette carence est dangereuse, dans la mesure où, elle donne matière à des actions en justice pour les vic-

times de pratiques esclavagistes. En effet, quand bien même l'État malien ne serait pas responsable direct de l'esclavage - heureusement -, sa passivité pénale le met directement en cause. Au nom des droits de l'homme, notamment l'article 5 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, tous les États africains doivent définir, interdire et châtier pénalement l'esclavage. Souhaitons que l'actuelle transition adopte une loi en ce sens. En effet, on ne peut critiquer la maltraitance infligée à nos frères au Maghreb et en Europe, tout en leur infligeant les mêmes avanies. On appelle ça, de l'inconséquence. Il est temps que la société et l'État maliens, ainsi que tous les États africains, fassent écho à la Charte du Mandé. Proclamée dans l'empire du Mali, au XIIIe siècle, elle disait déjà que « la faim n'est pas une bonne chose. L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose. Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là [...] ». En conséquence, conclut la Charte du Mandé, « **L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour** ». A quand ce jour ?

Malik Wogo

ONEF : Le rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail validé

Faire valider d'une part le rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail et d'autre part la structure de modèle de prévision des créations d'emploi par les structures partenaires de l'observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) tels sont les objectifs de l'atelier de validation du modèle de prévision des créations d'emplois et présentation du rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail au Mali. Le chef de cabinet du ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la formation professionnelle, Tidiane Youba Diakité, a présidé, le jeudi 4 novembre 2021, les travaux dudit atelier.

Aux dires, du directeur général de l'ONEF, Boubacar Diallo, l'élaboration du modèle de prévision des créations d'emplois et la présentation du rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail au Mali sont le résultat de deux activités de renforcement de capacités dont l'ONEF et ses structures partenaires ont bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre du programme Orange Knowledge programme OKP financé par le gouvernement du royaume des Pays-Bas. Ces deux activités de renforcement de capacités ont permis d'une part à l'ONEF de réaliser une étude sur l'analyse genre du marché du travail et d'autre part à concevoir un modèle de prévision des créations d'emploi à travers la relation d'OKUN, intitulé "MAC Modèle Emploi". Le présent atelier est organisé afin de valider avec l'ensemble des acteurs ces deux produits obtenus grâce au financement du programme OKP Mali du gouvernement des Pays-Bas. L'observatoire national de l'emploi et de la formation est le principal bénéficiaire direct de ce projet depuis 2019.

Le coordinateur du projet aux Pays-Bas, Quindinda Nikiema, dira que les difficultés ont été rencontrées dont en particulier la pandémie à coronavirus qui a fortement perturbé l'opérationnalisation du projet. Comme l'indique son nom, le projet malgré, tous ces défis le projet a réussi à poursuivre ses activités. Et ainsi, est en train d'œuvrer au renforcement de capacité de l'ONEF dans les thématiques suivants : l'analyse statistique, la planification stratégique et la gestion axée sur le résultat.

Le chef de cabinet du ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la formation professionnelle, Tidiane Youba Diakité, a indiqué que l'objectif principal de ce programme est de contribuer au développement durable et inclusif à travers le renforcement d'organisations clés pour le développement sectoriel



dans les pays bénéficiaires. Depuis plus trois décennies, les pays en développement et particulièrement le Mali font face à plusieurs défis liés à l'emploi. Il s'agit notamment du chômage de masse des jeunes et des femmes de moins de 35 ans, du sous-emploi, des mauvaises conditions de travail, de l'augmentation des emplois précaires et des travailleurs pauvres. Pour faire face à ces nombreux défis, le Mali a adopté en 2015, la politique nationale de l'emploi et son plan d'actions. Cette politique décrit les mécanismes par lesquels, la mise en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles devrait concourir à promouvoir la création d'emplois. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques, l'Etat et ses partenaires ont réalisé plusieurs actions en dépit de la situation sécuritaire de ces dernières années. « **L'impact réel de ces différentes politiques sur l'emploi demeure méconnu, car très peu d'études pointues ont été réalisées dans notre pays dans ce domaine. Ainsi, pour combler ce vide, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, conformément à ses missions, a jugé nécessaire de renforcer la capacité de son personnel technique et celui des structures partenaires aux mé-**

thodes d'analyses statistiques permettant l'évaluation d'impact des politiques économiques sur l'emploi.

Les thématiques retenues pour ces renforcements de capacité ont porté sur : l'estimation de la relation d'Okun » et sur « la méthode d'analyse du marché du travail selon l'approche genre », a-t-il précisé.

Puis de déclarer : « **ces actions, réalisées en 2020 sur financement du gouvernement du Royaume des Pays-Bas ont contribué à renforcer la capacité technique de l'ONEF. Ce qui a permis à cette structure d'élaborer un modèle de prévision des créations d'emplois à partir des modulaires permanents auprès des ménages (EMOP) d'une part et d'autre part de produire un rapport d'analyse genre du marché du travail au Mali.** »

Les présentations sur modèle de prévision des créations d'emplois et du rapport de l'étude sur l'analyse genre du marché du travail, suivies des questions-réponses ont été les temps forts de cette activité.

■ Ibrahim Sanogo

Stratégie Nationale de financement de l'Environnement : Le gouvernement donne son quitus

Sur le rapport du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le Conseil des Ministres du mercredi dernier a adopté un projet de décret portant approbation de la Stratégie nationale de financement de l'environnement et son Plan d'actions 2021-2025. Il est à rappeler que la communication écrite relative à la Stratégie nationale de financement de l'environnement avait déjà été approuvée par le Conseil des Ministres en sa session du 24 mars 2021.

L'objectif global recherché par l'adoption de cette stratégie est de contribuer à la protection de l'Environnement à travers un financement accru et cohérent. De façon spécifique, elle permettra notamment : d'améliorer la gouvernance environnementale et climatique, de renforcer les capacités des parties prenantes de l'environnement et des changements climatiques, d'accroître les financements envi-

ronnementaux intérieurs et extérieurs, d'assurer une meilleure coordination des interventions de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

La protection de l'environnement, faut-il le souligner, constitue une priorité pour le Gouvernement de la République du Mali (Préambule et art. 15 de la Constitution). Cela a valu l'élaboration de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), 1998, 2019 et l'existence de différents Fonds. Cependant, le niveau actuel des financements se révèle nettement insuffisant face aux besoins persistants. Les appuis financiers ne sont pas utilisés dans un cadre organisé permettant un meilleur emploi et suivi correct des efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires. Les financements fragmentaires et dispersés agissant défavorablement sur l'efficacité des projets réalisés, il y avait un besoin de canaliser toutes les potentialités dans un cadre or-

ganisé permettant un meilleur emploi des ressources et un suivi correct des efforts, d'où la nécessité d'élaborer la Stratégie Nationale de Financement de l'Environnement (SNFE) afin de coordonner les interventions, de suivre la mise en œuvre, de rendre compte, d'évaluer les performances, et enfin d'identifier de nouvelles opportunités.

La mise en œuvre du Plan d'actions 2021-2025 de la Stratégie Nationale de Financement de l'Environnement est évaluée à plus de 1. 300. 000. 000 FCFA, dont le financement est réparti comme suit : Etat : 31% , le Secteur privé 16% , les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) 50% et les Collectivités Territoriales (CT) 3%. Le projet de décret adopté consacre donc l'adoption de la stratégie et ouvre la voie à la mise en œuvre des actions préconisées dans le Plan d'actions.

■ Yama DIALLO



Entre nous : Un pays très fragile !

« Votre avenir dépend de vous-mêmes. Vous avez beau dire à la France et à la Minusma de s'en aller, tant que vous ne décidez pas ce qui est bon pour vous, les autres vont faire ce qu'ils ont besoin de faire. Donc, j'espère que les Maliens vont se retrouver et décider ensemble comment faire face à tout ce qui arrivera.

Sincèrement, je pense que cela passera par une réflexion autour de l'État, parce que cet État est un produit colonial et postcolonial, qui a été posé sur une société. Cet État est en train de s'effriter depuis l'indépendance et la société devient de plus en plus forte. Le fait que cet État est en train de s'effondrer, détruira finalement la nation. Tous ces conflits qui sont là auraient pu être réglés dans le passé entre les communautés. Aujourd'hui, il y a l'État, surtout les représentants de l'État, qui exploitent ces conflits pour gagner... Mais, je ne sais pas pour quelle raison. Cela aggrave la situation au lieu de la résoudre. C'est aux Maliens de très vite se ressaisir, de dire voilà ce qu'ils veulent, ce qui est bon pour eux. Ce n'est pas évident. En tout cas, il doit passer par là ».

Ces propos sont extraits de la grande interview que Mme Mirjam Tjassing, représentante pour le Sahel de l'Institut néerlandais pour la démocratie et le multipartisme en fin de mission a accordé à Le Challenger (voir le numéro 1534 du 12 juillet 2021). Cette diplomate néerlandaise qui vivait en Afrique depuis 2007 est l'auteur du livre : « Le Mali, château de cartes. Témoignage d'une crise ».

Le Mali apparaît chaque jour davantage fragilisé dans un environnement très difficile. Cette situation n'est guère rassurante et expose la nation à tous les dangers. Des signaux ne sont pas du tout bons pour la République assiégée de toutes parts. Au-dedans comme au dehors ! L'extrême gravité de la situation devra conduire les uns et les autres à parler d'une seule et unique voix. Mais hélas ! À ce rythme, des fortes inquiétudes planent sur l'existence du Mali un et indivisible.

Il faut arrêter la politique de fuite en avant et la démagogie qui caractérisent certaines déclarations officielles et d'acteurs politiques afin de faire face à l'essentiel. L'essentiel aujourd'hui est de former une union sacrée autour du pays. Du général Amadou Toumani Touré à Ibrahim Boubacar Kéita en passant par Pr Dioncounda Traoré, aucun dirigeant n'a



réussi à construire ce bloc homogène des différentes composantes de la société malienne pour faire face aux crises qui nous ébranlent depuis presque une décennie. Et malheureusement, les actuelles autorités ne sont pas parvenues jusque-là à relever ce challenge en rassemblant les uns et les autres. Le contexte dans lequel est intervenu le coup de force militaire du 18 août 2020, après plusieurs mois de manifestations du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP) a contribué à accentuer le clivage. C'est à l'unisson que le pays peut faire face aux défis de l'heure, lesquels constituent une menace pour toute la sous-région ouest africaine, voire au-delà. Il est clair que certains acteurs de la communauté internationale ont des visés contraires aux intérêts maliens. Il faut donc beaucoup d'intelligence et de tact

pour nous permettre de nous repositionner. Ce repositionnement ne se fera pas dans l'escalade verbale ou un bras de fer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), suivie par l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies (ONU) dans ses actions de trouver une solution à la situation malienne. Ce repositionnement ne se fera pas non plus dans l'instrumentalisation d'une partie de l'opinion publique, galvanisée par des discours populistes sans lendemain. L'isolement quasi-diplomatique qui guette le Mali n'augure rien de bon pour un pays en guerre et confronté à des difficultés économiques.

Par Chiaka Doumbia
Source : Le Challenger

L'idée des assises nationales de la refondation à l'ADEMA : Marimantia Diarra à l'opposé de Tiémoko Sangaré

Depuis le changement à la tête de l'Alliance pour la Démocratie au Mali – Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (ADEMA-PASJ), la vision a presque changé. L'ancien bureau, qui n'était pas dans la logique de soutenir la transition actuelle n'a pas pu résister. Contrairement à celui-ci, le nouveau bureau désormais dirigé par Marimatia Diarra est un fervent supporteur de la transition. Il l'a fait savoir dans les colonnes du quotidien national, L'Essor.



A la question de savoir si la tenue des Assises nationales de la refondation, la création de l'Organe unique de gestion des élections, et surtout l'éventuelle prorogation de la Transition, sont des sujets partagés au sein de la Ruche, il a été sans équivoque. Selon Marimantia Diarra, le Congrès de l'Adema-PASJ tenu du 16 au 18 octobre 2021 a formulé des résolutions qui doivent être exécutées. "Ces résolutions indiquent clairement que nous devons participer aux Assises nationales de la refondation, mais dans le cadre d'une participation responsable et patriotique", a-t-il fait savoir.

"Nos représentants défendent nos réflexions, nos points de vue, car il faut le dire sans fausse modestie, depuis la crise qui sévissait bien avant les événements du 18 août 2020 et depuis ces événements, notre parti a produit et transmis beaucoup de réflexions stratégiques et de propositions pratiques qui n'ont toujours pas été exploitées à notre goût. Leur utilisation aurait peut-être pu permettre d'anticiper sur bien de nos préoccupations socio-

politiques actuelles", a-t-il ajouté précisant que "l'Adéma-PASJ n'a jamais été opposée à l'Organe unique de gestion des élections. Notre parti proposait qu'il soit différé du point de vue, mise en œuvre afin de pouvoir respecter la durée de la Transition comme initialement prévue".

Matrimatia a même lancé "un appel à tous nos militants, militantes et sympathisants de même qu'aux autres partis politiques et organisations de la société civile qui partageaient avec nous le choix d'un boycott de ces assises d'éviter « la politique de la chaise vide » qui priverait ces assises de leurs contributions capitales surtout que l'inclusivité semble sincèrement prônée par les autorités de la Transition qui ont évolué depuis la formation du gouvernement que nous avons tous critiqué après notre consultation sans résultat qui a plutôt été pour nous un «da soumu soumu» de mauvais goût".

Sur la question de l'arrivée de Wagner, pour la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, il trouve l'approche de la diversification des par-

tenaires plus ou moins bonne.

"Je le répète, la Transition se déroule dans un contexte sociopolitique et sécuritaire très défavorable caractérisé par une violente guerre asymétrique qui nous est imposée. Les autorités de la Transition qui comptent beaucoup de militaires bien formés et informés qui ont étudié dans de très prestigieuses écoles de guerre du monde sont de mon point de vue, bien outillés pour savoir ce qu'il faut pour préserver notre patrie à laquelle de par leur métier ils ont offert leur vie, pour apprécier la situation et ce qu'il y a de mieux à faire au regard des résultats obtenus sur le terrain depuis une décennie de guerre contre le terrorisme.

Les dirigeants de la Transition ont tous les paramètres pour bien apprécier la situation et faire les choix qu'il faut au regard des réalités y compris géopolitiques et du point de vue de la mondialisation et de nos intérêts d'État".

Kevin KADOASSO
Source : LE COMBAT

Contes et légendes : « Aventures et mésaventures » de Brehima Touré

Après trois romans, l'auteur des « Aventures et mésaventures », Bréhima Touré, éditée en octobre 2021, présente sa nouvelle oeuvre. Rencontre avec la bravoure, la patience, les héros du passé, qui inspirent le présent avec des valeurs morales et des règles sociales.



« Aventures et mésaventures » de Bréhima Touré se présente comme une piqure de rappel pour ceux qui, le soir autour d'un feu, écoutaient avec attention, une voix pleine de d'émotion dérouler un récit épique ou un conte. C'est aussi un ensemble d'histoires didactiques pour la jeune génération. Des textes riches en morale pour raviver la flamme d'hier et transmettre des valeurs et des principes avec des scènes de vie aujourd'hui, pour que demain garde la trace de l'essence identitaire.

« Aventures et mésaventures » est un recueil de contes et d'épopées d'une centaine de pages. Léger et pratique, il fascine dès la première page. C'est une balade dans des contrées insoupçonnées, des cultures, des conversations, l'amitié, la famille, le prochain, le moi, les valeurs, le regard de l'autre, le ju-

gement, la justice, le pouvoir, l'intégrité, l'humilité...

Les premières pages content la fabuleuse histoire d'amour de Lalla et de Wahab. L'illustration d'un mariage qui a traversé des épreuves, mais a su garder son caractère sacré et sa beauté par « la fidélité ». Une autre intrigue porte sur « la trahison » dont le roi Dougakoro a été victime. Le recueil se referme sur une « vengeance » bien illustrée entre cousins. Le redoutable guerrier Dissiba de Dougoukoro, qui avait manqué de respect quelques mois plus tôt, à son oncle, le roi Massa de Massadougou, paye de sa vie l'humiliation que lui inflige son cousin Sirakoro pour venger son père. À découvrir aussi l'histoire de Séni, le jumeau que la nature bénit malgré toute « les méchancetés » qu'il essuie de la part de la femme de son oncle. Très intéressante, l'épopée qui met

en scène « la jalousie » endurée par le griot préféré du roi Djélimady à la cour de son bienfaiteur.

L'ouvrage, édité par L'Harmattan Mali et disponible dans les points de vente agréés pour 5000 francs CFA, est le premier livre de contes et légendes de l'auteur, après trois romans. Pédagogue, le recueil instruit, en ce sens qu'à la fin de chaque histoire, le lecteur est soumis à des questions de compréhension du texte, avec une liste explicative de mots et d'expressions expliqués, suscitant la révision des règles grammaticales par un public « jeune, du fondamental au lycée », explique Bréhima Touré.

Source : Journal du Mali

Wagner : les coulisses du poker menteur entre Macron et Poutine



Les négociations entre la junte malienne et Wagner se sont encore accélérées ces derniers jours, obligeant Paris à mettre sur la table ses dernières cartes pour bloquer l'arrivée des paramilitaires russes à Bamako. Emmanuel Macron a par ailleurs personnellement mis en garde Vladimir Poutine lors d'un appel téléphonique mi-octobre. Dans le même temps, l'UE vient de suspendre son appui budgétaire à Bamako, emboîtant le pas à la France.

Officiellement, l'entretien téléphonique du 11 octobre entre Angela Merkel, Emmanuel Macron et Vladimir Poutine portait sur l'Ukraine et les accords de Minsk de 2019. Mais officieusement, un autre dossier a très vite été mis sur la table à l'initiative du chef de l'Etat français : le Mali.

Emmanuel Macron a tenté de se montrer ferme en expliquant à son homologue russe que l'arrivée du groupe paramilitaire au Mali serait considéré par la France ni plus ni moins qu'une "agression caractérisée". Un avertissement qui a été renouvelé quelques jours plus tard par une délégation du ministère français des armées en visite à Moscou dans le cadre d'un point d'étape sur la relation bilatérale entre les deux pays. Le patron Afrique du Quai d'Orsay, Christophe Bigot, s'était lui-même rendu dans la capitale russe début septembre pour évoquer le sujet avec le vice-ministre des affaires étrangères, Mikhail

Bogdanov (Aï du 06/10/21).

A chacun de ces échanges, Macron comme ses diplomates ont reçu de leurs interlocuteurs une réponse bien rodée depuis 2018 : "Wagner est une société de droit privé n'ayant aucun lien avec l'Etat russe". Une affirmation largement confestée par Paris, qui souligne les nombreuses passerelles entre la société de paramilitaires et les services de sécurité russes.

Un coût important

A ce jour, les multiples pressions exercées sur l'Etat malien n'ont rien fait pour ralentir le rythme de ses discussions avec le groupe paramilitaire russe, qui se sont même accélérées fin octobre. Une équipe de Wagner était ainsi à Bamako à la fin du mois dernier pour rencontrer plusieurs cadres de la junte. Mais la conclusion d'un accord définitif bute encore sur plusieurs points, notamment le coût des services que propose la société à Bamako. Comme l'a révélé Reuters, le groupe Wagner a fait cet été une première offre à 9,1 millions d'euros par mois, soit un coût annuel estimé à un peu moins de 120 millions d'euros. Une somme encore jugée "beaucoup trop importante" par la junte. Elle correspond néanmoins aux "tarifs" appliqués par le groupe paramilitaire sur d'autres théâtres d'opération. À titre de comparaison, Wagner facture ses services

à l'homme fort de l'est libyen, Khalifa Haftar, 200 millions de dollars par an. Avant de s'engager contractuellement, la junte malienne négocie pied à pied dans l'espoir de faire baisser la facture de 10 à 20 %. Autre point qui fait l'objet de vives discussions : les mines. Dans le contrat initial, Wagner demandait que trois permis d'exploitation de minerais lui reviennent afin de sanctuariser des sources de revenus indépendantes du budget malien, comme le groupe l'a fait en Centrafrique. Or les principaux sites miniers du pays sont aujourd'hui déjà gérés par des opérateurs internationaux, et les seuls permis disponibles sont des zones d'exploration qui nécessitent développements et investissements avant d'être, éventuellement, rentables. Ce point d'achoppement rend l'arrivée de Wagner au Mali encore très conditionnelle, même si une équipe de la société a mené tout au long du mois d'octobre une série de prospections et de repérages sur des sites miniers aurifères et de magnésium. Elle a également phosphoré sur les scénarios de son déploiement dans le pays.

Où sera déployé Wagner ?

A ce jour, le rôle qui pourrait éventuellement être dévolu à la société russe n'a pas été complètement arrêté par la junte. Dans leurs échanges avec la société, les militaires n'ont en effet pas demandé que les paramilitaires russes se déploient dans le nord du pays, à rebours des déclarations publiques des dirigeants maliens depuis deux mois :

"Face au retrait [de Barkhane], nous avons l'obligation de chercher des solutions", avait ainsi tonné le chef du gouvernement Choguel Kokalla Maïga à la tribune de l'ONU le 25 septembre.

Les scénarios de déploiement actuellement étudiés par Wagner portent uniquement sur la "sécurisation" des zones préalablement identifiées où la menace djihadiste reste contenue. Certaines d'entre elles se situent même à moins d'une cinquantaine de kilomètres de Bamako, la capitale. Un déploiement loin des zones de crises risque cependant de susciter une levée de boucliers au sein de la population, qui voit dans l'arrivée d'un contingent russe un rempart supplémentaire contre l'activisme des groupes djihadistes et mettrait à mal le narratif officiel de Bamako.

Pour ne pas décevoir les attentes qu'ils ont

eux-mêmes suscitées, les dirigeants maliens songent à dépêcher une partie du contingent russe dans le Nord, au risque, s'inquiètent plusieurs des capitales occidentales, d'encre un peu plus déstabiliser une zone à l'équilibre

L'UE suspend son appui budgétaire

Sans attendre l'issue de ces discussions entre la junte et Wagner, l'Union européenne (UE) a, selon les informations d'Africa Intelligence, d'ores et déjà suspendu son appui budgétaire direct (70 millions d'euros) à Bamako. Elle emboîte ainsi le pas à la France qui a, elle aussi, gelé à l'automne ses lignes de crédits directs à destination de l'Etat malien. L'appui budgétaire annuel de la France en faveur du Mali s'élevait à 40 millions d'euros. Les capitales européennes souhaitent en effet taper "vite et fort". Cette suspension est aussi le prélude à de possibles sanctions individuelles de l'UE contre plusieurs responsables politiques maliens accusés notamment "d'obstruction" dans la bonne tenue de l'élection présidentielle fixée au mois de février (AI du 18/10/21). Les ministres des affaires étrangères de l'UE doivent de nouveau se réunir mi-novembre pour évoquer le sujet.

Paradoxalement, ce regain de tensions entre les capitales européennes et Bamako intervient au moment où la coopération militaire sur le terrain entre Barkhane, Takuba et les Forces armées maliennes (FAMA) se déroule, depuis cet automne, pour le mieux. Ce régime de sanctions européennes viendrait appuyer celui sur lequel réfléchit de son côté la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Outre des sanctions individuelles, l'organisation régionale travaille désormais - après quelques résistances internes - sur des sanctions économiques contre le Mali. Des discussions sont en cours au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les chefs d'Etat de la Cedeao évoqueront de nouveau le sujet lors d'un sommet extraordinaire qui se tiendra le 7 novembre.

Source : Autre presse

Venezuela : La CPI ouvre une enquête sur de possibles violations des droits humains

La Cour pénale internationale a ouvert une enquête sur des allégations de crimes contre l'humanité commis au Venezuela depuis 2017 au moins. Le procureur de la CPI, Karim Khan, a annoncé sa décision mercredi 3 novembre au terme d'une visite de trois jours à Caracas.



Au cours d'une cérémonie organisée mercredi 3 novembre au palais présidentiel vénézuélien, Nicolas Maduro a même signé un accord avec le procureur de la Cour pénale internationale qui stipule que Caracas s'engage à faciliter les enquêtes du procureur sur son territoire. Les faits concernés par l'enquête concernent notamment la répression des manifestations anti-pouvoir de 2017.

Malgré son désaccord, le président vénézuélien a indiqué respecter la décision du procureur. « Le procureur a décidé de passer à la phase suivante pour chercher la vérité. Nous respectons sa décision même si (...) nous ne la partageons pas », a déclaré le président Maduro.

En échange, Karim Khan s'est engagé à soutenir une mise aux normes internationales des institutions judiciaires du pays. Voire, si Caracas parvenait à prouver sa volonté de punir les auteurs de crimes devant ses propres tribunaux, le procureur pourrait accepter de déferer

l'enquête au Venezuela. Il fait donc le pari de la confiance tout en s'assurant une coopération minimale.

Opposition et pouvoir satisfaits

Ni le pouvoir, ni l'opposition ne sortent perdant de la visite de Karim Khan. L'opposition réclamait une enquête, elle l'a eue. Le procureur du Venezuela tentait depuis des mois de convaincre de la bonne foi des autorités dans la poursuite des auteurs de crimes, mais demandait une feuille de route à La Haye. Elle est désormais sur la table et signée.

Sur Twitter, le leader de l'opposition Juan Guaido a réagi, estimant que « l'ouverture formelle d'une enquête pour crimes contre l'humanité par la CPI défend le droit à la justice qui a été refusé aux victimes et leurs proches ». Se disant conscient des divisions nationales et géopolitiques, le procureur a aussi mis en garde ceux qui tenteraient « de politiser » les travaux de son bureau.

Ligue des champions : Haller, Mané et Mahrez, toujours plus haut

Plusieurs joueurs africains ont marqué ce 3 novembre en Ligue des champions UEFA : l'Algérien Riyad Mahrez avec Manchester City, le Sénégalais Sadio Mané avec Liverpool, l'Ivoirien Sébastien Haller avec l'Ajax Amsterdam, ou le Franco-Congolais Christopher Nkunku avec Leipzig. .

GROUPE A

RB Leipzig (Allemagne) – Paris Saint-Germain (France) 2-2

Le Franco-Congolais Christopher Nkunku a été un des grands acteurs de ce match animé, puisqu'il a ouvert le score d'une superbe tête décroisée pour Leipzig et a provoqué le penalty qui a amené l'égalisation de son club. Pour ses partenaires, le défenseur Franco-Guinéen Mohamed Simakan et le milieu malien Amadou Haïdara, la rencontre a été nettement moins flamboyante et beaucoup plus besogneuse.

Les duels avec le PSG du latéral marocain Achraf Hakimi et du milieu sénégalais Idrissa Gueye ont en effet été parfois rudes.

Manchester City (Angleterre) – FC Bruges (Belgique) 4-1

Le jeu de tête de Riyad Mahrez n'est pas son point fort. Alors, lorsque l'Algérien marque de la tête, il ne boude pas son plaisir. Ses Citizens ont en tout cas déroulé face au FC Bruges de l'Angolais Clinton Mata, du Franco-Congolais Stanley Nsoki, du Ghanéen Kamal Sowah et

du Belgo-Congolais Noah Mbamba.

GROUPE B

AC Milan (Italie) – FC Porto (Portugal) 1-1

Moment de solitude pour le Congolais Chancel Mbemba qui a permis aux Milanais d'égaliser, en marquant contre son camp. Avant cela, l'AC Milan de l'Algérien Ismael Bennacer (titulaire), du Franco-Congolais Pierre Kalulu et de l'Ivoirien Franck Kessié (entrés en jeu), semblait parti pour une nouvelle défaite en Ligue des champions.

Liverpool (Angleterre) – Atletico de Madrid (Espagne) 2-0

Liverpool a remporté le choc de ce 3 novembre et s'est qualifié pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions. Et il le doit en grande partie à Sadio Mané. L'attaquant s'est arraché sur le deuxième but des Reds, initiant l'action décisive avant de se jeter sur un centre-tir de Trent Alexander-Arnold. Le Sénégalais a également provoqué l'expulsion de Felipe. L'Égyptien Mohamed Salah, de son

côté, n'a pas marqué, cette fois. Le Camerounais Joël Matip, lui, a livré un duel acharné aux attaquants de l'Atletico de Madrid, Luis Suarez en tête. Le défenseur a d'ailleurs été averti.

GROUPE C

Borussia Dortmund (Allemagne) – Ajax Amsterdam (Pays-Bas) 1-3

L'Ajax aussi a validé sa place au prochain tour de la C1. Et son buteur-maison, Sébastien Haller, a encore répondu présent. L'Ivoirien a signé son 7e but en 4 matches dans cette compétition, d'un coup de tête en déséquilibre. Le Marocain Noussair Mazraoui et le Ghanéen Mohammed Kudus ont également participé à ce succès renversant face à un Borussia réduit à dix contre onze.

Sporting Portugal (Portugal) – Besiktas (Turquie) 4-0

Un match à oublier pour l'Algérien de Besiktas Rachid Ghezzal, qui a souvent trouvé sur sa route le Marocain Zouhair Feddal. A noter que le Cap-Verdien Jovane Cabral est entré en jeu et a ainsi pu participer à la large victoire des Lisboètes.

GROUPE D

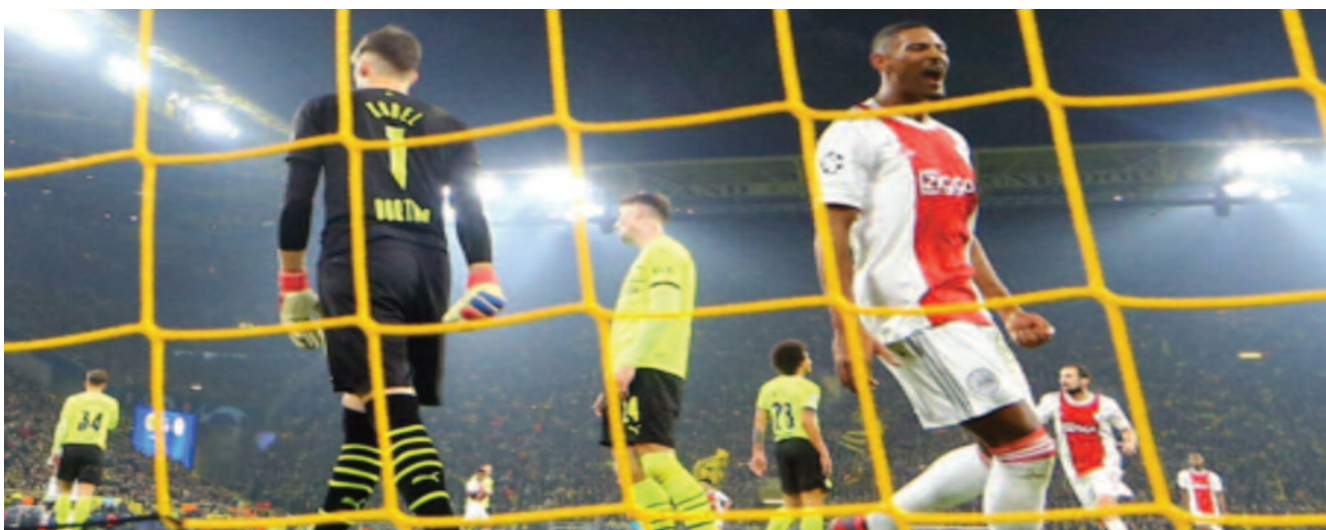
Real Madrid (Espagne) – Shakhtar Donetsk (Ukraine) 2-1

Aucun Africain n'a disputé ce match.

Sheriff Tiraspol (Moldavie) – Inter Milan (Italie) 1-3

Le Malien Adama Traoré a sauvé l'honneur pour le Tiraspol du Ghanéen Edmund Addo, d'un coup de tête.

Source : RFI





Bélier (21 mars - 19 avril)

Du côté du travail, vous n'avez pas du tout l'impression que les choses avancent. L'évolution vous paraît plus que lente, vous commencez à baisser les bras, votre moral en pâtit, mais à force de persévérance, aujourd'hui la situation change en mieux.

Si quelques petits couacs ont déstabilisé vos comptes certains jours de ce mois-ci, vous avez réussi à garder le cap. Aujourd'hui, vous recevez une nouvelle intéressante, l'occasion pour vous de faire fructifier votre argent. Pensez à votre avenir.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Aujourd'hui, vous ne supporterez pas le mutisme dans lequel un proche collaborateur va s'enfermer. Ami Taureau, outre la baisse de ses performances professionnelles, cela va générer également un climat de méfiance, pour ne pas dire de défiance !

Moins de restaurants, moins de cinémas, moins de dépenses, ami Taureau, la seule chose qui augmentera véritablement aujourd'hui, du fait des dissonances de Mars, sera la restriction budgétaire... Vous en serez le premier désolé ! Nous également...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre activité est amenée à se tourner vers les autres. Vous pouvez leur apporter un soutien moral par votre gaieté et votre vivacité d'esprit. Vous excellez aussi dans le commerce et les relations publiques. A moins que vous n'écriviez un livre ou un manuel !

Vous avez besoin de mettre le nez dans vos comptes de façon approfondie. Ce n'est pas votre fort et vous n'y comprenez rien. Saturne vous aide à y voir clair et à adopter des règles strictes pour vos recettes et vos dépenses.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

L'occasion se présentera de faire des bilans relatifs aux initiatives et autres projets que vous souhaitez mener à bien. Ce point sur vos actions vous recentrera sur l'essentiel. Ce faisant, vous y gagnerez considérablement en termes d'efficacité.

Vos dépenses se seront accumulées ces derniers temps et, du coup, il conviendra de refaire vos comptes de façon très détaillés. Vous aurez plutôt une bonne surprise, car vous serez plus riche de quelques euros, alors que vous pensiez être en déficit.



Lion (22 juillet - 23 août)

Si vous faites un travail d'équipe, une personne pourrait vous causer du tort aujourd'hui, attention, mieux vaut rester sur vos gardes. Méfiez-vous des personnes qui multiplient les sourires face à vous. Soyez vous-même, avec un brin de méfiance.

En définissant vos priorités du moment, vous permettez à vos comptes bancaires de respirer. Vous n'avez pas envie de dépenser votre argent n'importe comment, vous faites passer l'intérêt de vos enfants avant toute autre chose, le reste peut attendre.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Si dans votre métier, vous portez la robe, ce sera plutôt celle de l'avocat que celle du procureur ! En effet, vous prendrez systématiquement fait et cause pour les faibles et les opprimés. Du coup, vous pourriez vous affilier à un syndicat...

Vous ferez en sorte que vos finances vous assurent une vie confortable dans le présent, mais aussi dans le futur ! C'est pourquoi, vous allez panacher astucieusement vos réserves financières. Court, moyen, long, il y en aura pour tous les goûts !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Les astres vous sont favorables et Vénus conjointe à la Lune pourrait bien vous apporter tout ce dont vous avez besoin pour vous réaliser complètement dans votre vie professionnelle. C'est un moment de félicité. Vous récoltez les fruits de votre travail acharné.

Une rentrée imprévue d'argent vous permet de rembourser toutes vos dettes. Vous respirez, vous n'avez plus cette épée de Damoclès au dessus de la tête. Vous envisagez l'avenir à nouveau avec confiance.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous n'arrêterez pas une minute, moins par nécessité que par envie de prendre des initiatives et de vous démarquer dans votre secteur d'activité. Vous apprécierez les challenges et vous répondez présent pour affirmer votre professionnalisme.

La conjoncture vous obligera à mettre le nez dans vos papiers pour régulariser une situation. On vous demandera des comptes ou un litige vous opposera à une compagnie d'assurance. Autant de scénarios qui pourraient s'avérer coûteux si vous les négligez.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Hors de question de vous laisser dépasser par les événements, quitte à passer beaucoup de temps sur vos dossiers, vous ne lâchez rien. Il y a des tâches qui vous paraissent plus difficiles que d'habitude, cette situation vous pèse.

Peu importe ce qu'il vous en coûte, vos pulsions acheteuses sont bien présentes aujourd'hui, on vous aura prévenu, trop de dépenses risquent de mettre à mal votre budget. Vous prenez des risques, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Il y a le sport en équipe, le sport collectif et le sport individuel... Dans votre activité professionnelle, vous serez un employé atypique. Vous aimerez bien de temps en temps échanger vos connaissances avec certains de vos collègues, mais pas davantage !

Tu n'auras jamais un kopeck sur toi ou devant toi ! À tort ou à raison, vous aurez l'impression d'entendre cette phrase en permanence, jour et nuit ! Parents, conjoint, amis, ce sera toujours le même discours... Et si c'était finalement vrai !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous serez hyper perspicace dans votre travail. Vous irez au fond des choses et votre intuition sera un excellent guide pour vous. Vous obtiendrez des résultats concrets satisfaisants. On vous fera des compliments.

Rien n'est clair. Vous ne pouvez pas faire de projet pour le moment. Jupiter en carré à Neptune en rajoute une couche en apportant une dose supplémentaire d'inconnu. Saturne vous demande de faire le point sur votre situation.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous aurez l'impression de n'avoir que des devoirs à remplir et vous ne trouverez plus de plaisir dans votre activité. Vous donnerez beaucoup, mais il semblera que cela ne soit pas assez. Le ton montera, car vous n'en pourrez plus de cette pression.

Avant d'engager quoi que ce soit sur le plan financier, vous prendrez le temps de savoir où vous mettrez les pieds. Très peu pour vous, l'idée de participer à un projet, dès lors où vous n'aurez pas toutes les cartes en main pour vérifier de sa fiabilité.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

853 Malikilé
Pourquoi le vaccin AstraZeneca indexe : La réponse d'un professeur allemand
Transition malienne
Le M5-RFP refusera-t-il la compromission ?

854 Malikilé
Démographie, sécurité et paix : Vers une mutualisation des efforts des acteurs ?
Sommet sur le financement des économies africaines
Un air de déjà-vu

855 Malikilé
FONDATION FOSTER DE BAWAKO
"Développement durable et capital humain : Mises en pratiques opérationnelles pour la transition au Mali"
Points de presse du M5-RFP
Grand Rassemblement le 4 juin en l'honneur de l'indépendance

856 Malikilé
FONDATION FOSTER DE BAWAKO
21^{ème} édition du Forum de Bamako : Plus d'actions pour le président Abdelkader Gassibo
ÉDITION SPÉCIALE
Mali
Vandalisme, caresses à l'aveugle, trahisons et corruption au sommet de l'État

857 Malikilé
Mali : Transition malienne, quelle est la véritable situation ?
Crise au Mali
Antagonisme d'un gouvernement sur l'autre et le risque d'une crise

858 Malikilé
Mali : Transition malienne, quelle est la véritable situation ?
La création d'un Centre de Fusion de Renseignements au nord des débats
Difficultés négociationnelles avec le FICM5-RFP et manifestation au M5-RFP

859 Malikilé
Bah N'DAW aujourd'hui comme IBK hier - Mali, qui dirige la Transition au Mali ?
L'ONU condamne, mais ne sanctionne pas encore

860 Malikilé
Rectification de la transition : La primature au M5-RFP
Sommet extraordinaire de la CEDEAO sur le Mali
Des zones d'ombre et des confusions

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23